

Déclaration d'engagement pour les organisateurs de cours

Tout organisateur de cours de la formation continue obligatoire est tenu de respecter les bases légales ainsi que les directives «Directives relatives à la surveillance et à l'assurance qualité, formation continue obligatoire». L'obligation décrite dans le paragraphe 1.61 des directives mentionnées englobe tout particulièrement

- la communication de modifications dans l'organisation des cours ou pour les personnes de contact,
- la réalisation de cours et d'examens,
- l'utilisation de SARI (système d'administration, d'enregistrement et d'information), ainsi que
- l'assurance qualité.

Nous nous engageons à respecter les bases légales ainsi que les directives «Directives relatives à la surveillance et à l'assurance qualité, formation continue obligatoire»:

Organisateur de cours

Société	
Complément	
Case postale	
Rue	
NPA, Lieu	
Téléphone	
Fax	
E-mail	
Internet	

Personnes de contact

Nom		Prénom	
Fonction		Accès SARI	oui [] non []
Téléphone (direct)		Mobile	
E-mail			

Nom		Prénom	
Fonction		Accès SARI	oui [] non []
Téléphone (direct)		Mobile	
E-mail			

Nom		Prénom	
Fonction		Accès SARI	oui [] non []
Téléphone (direct)		Mobile	
E-mail			

[] Madame [] Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Lieu, date: _____ Signature: _____